L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE D CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 27 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE COLLIER DE CORAIL.

PAR CHARLES EXPILLY.

VI

Donc, s'il y a moins d'épouses qui manquent à leurs devoirs en pays musulman que dans un pays chrétien, la conséquence de ce fait n'est pas que la fidélité des femmes soit plus grande chez les sectateurs de Mahomet.

Le cadre des adultères n'est pas aussi large, voilà tout, et c'est parmi nous que l'on voit qu'est réellement. Mais ces résultats du moins à la terreur qu'inspire un châtiment réservé à la femme coupable, qui la séquestration absolue à laquelle les personnes du sexe sont condamnées.

Il arrive, du reste, pour répondre à la question qui vient d'être posée, à l'homme de l'adultère, en compagnie avec le serpent c'est d'un fait, est un moment pratiquée aujourd'hui que dans les siècles précédents.

Ainsi, j'montrerai que cet affreux péché, qui a toujours été ordonné en vertu de la loi de

Malgré le châtiment de cruauté n'est pas inscrit dans le Coran : il procède d'un usage qui, sanctionné par un long usage, est passé dans les mœurs.

Aussi, n'est-il pas pratiquement par tous les musulmans dignitaires.

Mais, le répète, aujourd'hui ce châtiment barbare est tombé en désuétude.

Il y a trente ans, j'ai vécu et trafiqué chez les populations musulmanes d'Europe, d'Asie et d'Afrique, et bien je ne connaîtrai que trois exemples de la mort dont il est ici question ; deux à Marseille, un à Tunis.

Il arrivait lorsqu'un cas d'adultère se produit dans le harem d'un bey, d'un caïd ou d'un visir, le courroux du maître n'est pas toujours implacable.

Si la femme coupable parvient à se soustraire à la première fureur de son époux, elle a de grandes chances pour échapper à la mort.

Ainsi, j'ai connu à Tunis un caïd qui, ayant surpris sa femme en flagrant délit, la fit jeter à la mer, sans que la loi s'inquiétât de cette exécution sommaire.

Or, cette femme, qui était jeune et jolie, fut sauvée par le vif intérêt qu'elle inspira à un officier français, qui était en ce moment en rade.

Cet officier, qui était un de mes amis, me raconta plus tard cette aventure, dont il avait été témoin.

Il me dit que, lorsque la malheureuse femme, liée dans un sac, fut jetée à la mer, elle implora la pitié de ses bourreaux, et que, pendant qu'ils la frappaient à coups de rame, elle se débattait dans le sac, qui flottait sur l'eau.

Mon ami, ému de compassion, ordonna à ses matelots de se jeter à la mer et de ramener le sac à bord.

Ce qu'ils firent, et, quelques instants après, la femme du caïd était sauvée.

Mon ami la prit sous sa protection, la ramena à Marseille, où elle vécut quelque temps dans sa famille, puis elle retourna auprès de son époux, qui, ayant appris que sa femme avait été sauvée par un officier français, lui pardonna.

Quant à l'autre femme, qui était aussi jeune et aussi jolie, elle fut sauvée par un officier français, qui était aussi mon ami.

Mais, hélas ! la pauvre femme, qui était aussi coupable que la première, ne fut pas aussi heureuse.

Elle fut jetée à la mer, mais elle ne put se débattre dans le sac, qui coula à pic.

Ainsi, on le voit, la femme coupable a peu de chances d'échapper à la mort.

Et, cependant, il y a encore des femmes qui bravent le châtiment terrible qui les attend.

Mais, hélas ! elles ne sont que trop nombreuses, et, malgré la terreur qu'inspire un châtiment terrible,